

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.127

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

23 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : RUE DES LOUTRES
CONVENTION DE SERVITUDE DU RESEAU FRANCE TELECOM

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement du Collège Dunant, France Télécom a mis en place un réseau de télécommunication rue des Loutres destiné à la desserte de l'établissement.

Les canalisations sont installées sur une longueur de 159 mètres en bordure de voie, sur les parcelles cadastrées BR 244 et BR 292 appartenant à la Ville de ROYAN.

France Télécom a élaboré une convention qui fixe les modalités juridiques et techniques pour la pose et l'exploitation de ce réseau.

Ce document définit l'ampleur des servitudes et conditionne le versement des indemnités liées à la présence de l'ouvrage.

Cet équipement, réalisé dans le cadre des travaux de desserte en énergie du Collège, se trouve en exploitation.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitudes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention établi par France Télécom
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 04 juillet 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention établi par France Télécom en vue de poser, d'entretenir et réparer le réseau situé en bordure de la rue des Loutres sur les parcelles cadastrées BR 244 et 292,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à cette convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 septembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS